

Délibération n° D2024-11-117

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphane GRAFF, Franck PRADEL, Nicolas ELIE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Sophie JUELLE

Absents excusés :

Procurations : Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ

Secrétaire de séance : Ghislaine GACHET-PONNAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 novembre 2024

D2024-11-117 OBJET : CONVENTION D'IMPLANTATION et d'USAGE

Conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Pierre BESSY

Exposé :

En vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur son territoire, la Commune en lien avec la communauté de communes compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, a décidé de procéder à l'installation de conteneurs d'apport volontaire de grandes capacités destinés aux ordures ménagères résiduelles, aux déchets ménagers recyclables et au verre.

Les conteneurs d'apport volontaire de grandes capacités seront de type semi-enterré.

Il est proposé au conseil de valider la convention d'implantation et d'usage jointe à la présente, relative à l'occupation d'un terrain privé à cet effet.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et administratives applicables aux installations de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables et du verre, situées sur l'emprise du domaine privé. Elle s'applique aux conteneurs semi enterrés ou enterrés des sites d'implantations.

Ladite emprise est située :

- Adresse : 912 route de Megève- 74120 Praz sur Arly
- Parcellle : A 3044

Décision:

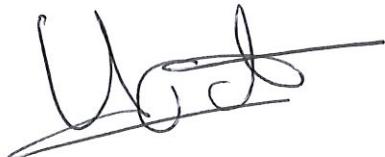
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** la convention d'implantation et d'usage ainsi que le plan, joints à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Amendements : Néant

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents	12
	Procurations.....	02
	Votants.....	14
	Pour	14
	Contre	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Ghislaine GACHET-PONNAZ



Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 22/11/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.